



**Le chef du
Département de la
santé et de l'action
sociale**

Av. des Casernes 2
BAP
1014 Lausanne

Swissmedic
Secteur autorisations d'exploitation
Division stupéfiants autorisés
Hallerstrasse 7
3000 Berne 9

Réf. : SSP/ASF/ID 472483

Lausanne, le 23 mai 2014

**Révision de l'ordonnance du DFI sur les tableaux des stupéfiants, des substances psychotropes, des précurseurs et des adjuvants chimiques (Ordonnance sur les tableaux des stupéfiants, OTStup-DFI, RS 812.121.11)
Procédure d'audition**


Madame,

Par la présente, je vous remercie d'avoir associé le gouvernement vaudois à la procédure mentionnée en objet et vous répond à sa demande.

L'adjonction de cinq substances à l'OTStup-DFI n'appelle pas de commentaire particulier de notre part. Nous apprécions que l'ordonnance précitée soit adaptée régulièrement pour y inclure les nouvelles substances en raison de leur dangerosité potentielle.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments distingués.

Le chef du département



Pierre-Yves Maillard

Copie

- Office des affaires extérieures, Rue de la Paix 6, 1014 Lausanne